

**"Voici que je vous
annonce une gran-
de joie, QUI SERA
POUR TOUT LE
PEUPLE, c'est qu'il
vous est né un
Sauveur"**

(Evangile de Noël)



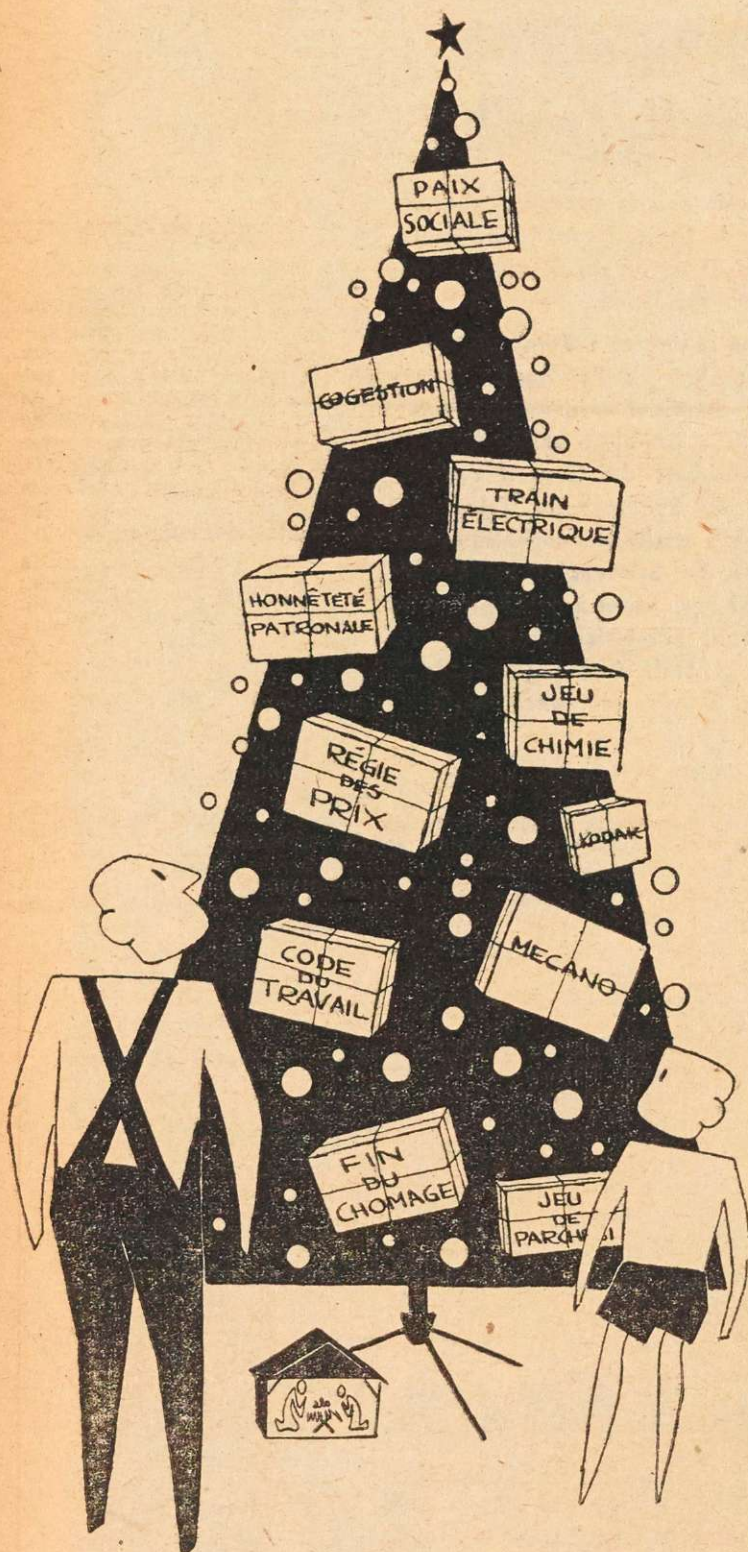
VOL. XXVII — No 47

Montréal, 21 décembre 1951

PLAINTES RETIREES

par **M. DUPLESSIS**

CHACUN SES REVES...



...et si haut qu'ils soient placés dans l'arbre, il ne faut pas renoncer à les atteindre un jour !

NOTEZ BIEN...

... que vendredi prochain, 28 décembre, Le TRAVAIL ne paraîtra pas.

Rodolphe Hamel et Armand Larivée, qui se trouvaient depuis la grève de l'amiante, sous le coup de poursuites judiciaires, se sont présentés au Palais de Justice de Sherbrooke, mardi matin. Mais Me Noël Dorion, procureur spécial de la Couronne, a annoncé à la Cour que le procureur général retirait les plaintes contre ces deux officiers syndicaux.

"Les accusés sont donc innocents"

Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Amiante et vice-président de la C.T.C.C., ainsi qu'Armand Larivée, président du Syndicat d'Asbestos, se sont vu remettre mardi matin leurs cautionnements alors que le procureur général retirait les plaintes qu'il avait portées contre eux. On se souviendra que ces deux chefs syndicaux avaient été arrêtés au printemps de 1949, à la suite de la grève de l'amiante et restaient depuis ce temps sous le coup des poursuites intentées contre eux. C'est pour comparaître devant le tribunal et connaître la date de leur procès qu'ils se présentaient mardi matin. Mais à la surprise générale, Me Dorion, procureur spécial de la Couronne et représentant du procureur général, a fait à la Cour une déclaration qui libérait les deux accusés.

Les accusés, a dit en substance Me Dorion, étaient tombés sous le coup de ces poursuites au moment où se déroulait à Asbestos une grève qui affectait l'industrie de l'amiante. Je n'ai pas à discuter ici la légalité ni le bien-fondé de cette grève. Mais au cours de la grève des actes illégaux ont été commis et des chefs ouvriers ont été arrêtés.

Sans le nommer, Me Dorion a fait allusion, à ce point de sa déclaration, au cas de René Rocque. Puis, revenant à Hamel et Larivée, il a noté que la paix était revenue à Asbestos, que patrons et ouvriers, "grâce à l'intervention des autorités civiles et religieuses", avaient établi d'un commun accord de bonnes conditions de travail. Pour toutes ces raisons a conclu Me Dorion, et vu les bonnes dispositions dont on a fait preuve, le procureur général a décidé de contribuer lui aussi à l'atmosphère de paix sociale en retirant les plaintes en question.

Me Fortin

Après cette déclaration, c'est Me Carrier Fortin, défenseur des accusés, qui a pris la parole. Il a dit son souci de collaborer à la bonne administration de la justice et qu'il reconnaissait que le procureur général, placé plus haut que lui, pouvait être mieux renseigné sur les données de la cause. Il s'est donc rendu à sa décision.

"Mais je veux souligner aussi, a-t-il continué, que les accusés, jusqu'au moment de leur procès, étaient présumés innocents. Le retrait des plaintes confirme cette présomption; mes clients sont donc innocents. MM. Hamel et Larivée m'ont demandé de répéter ici qu'ils se déclarent innocents des accusations portées contre eux par le procureur général".

Fin d'un épisode

Cette audience, d'ailleurs fort courte, mettait fin à un épisode syndical en ce qui concerne ces deux officiers de notre mouvement. Sauf erreur, il reste encore plusieurs plaintes contre des grévistes qui n'ont pas été retirées.

* * *

Le geste du procureur général et la déclaration de Me Dorion

appellent des commentaires; nous les ferons dans nos prochains numéros. Pour le moment, nous nous contentons de nous réjouir que l'innocence de deux confrères injustement accusés soit ainsi reconnue publiquement par le procureur général; le seul regret que nous exprimons pour le moment, c'est qu'on ait laissé peser sur des chefs ouvriers, sans raisons valables, et pendant plus de deux ans, des accusations qu'on reconnaît aujourd'hui comme non fondées.

LES VOEUX DU PRESIDENT

Les vœux de la C.T.C.C., à l'occasion de la Noël, s'adressent en premier lieu à tous les travailleurs et à leurs familles. Je leur souhaite à tous, au nom du mouvement, un très joyeux Noël, une bonne et heureuse année.

Je souhaite plus particulièrement à nos militants et à tous nos membres une année de travail fécond, de progrès continus pour le mouvement et pour toute la classe ouvrière. Les mêmes souhaits s'adressent également aux militants et aux membres des autres organisations syndicales du Canada.

La C.T.C.C. formule encore ses meilleurs vœux à l'adresse des autorités religieuses et civiles.

Que grâce aux efforts de tous, l'esprit de justice, de collaboration et de paix s'établisse, non seulement entre Canadiens mais aussi entre tous les hommes de bonne volonté à travers le monde.

Gérard PICARD,
président général de la C.T.C.C.

Le problème ouvrier

Les langues d'Esopé

Esopé, un esclave grec, avait reçu l'ordre de son maître Xanthus d'acheter ce qu'il y aurait de meilleur. Esopé n'achète que des langues et les accommode à toutes les sauces. Aux convives dégoûtés, Esopé répond : "Qu'y a-t-il de meilleur que la langue ? C'est le lien de la vie civile, l'organe de la vérité et de la raison. Par elle, on bâtit des villes, on instruit, on règne dans les assemblées, on prie".

Son maître Xanthus, pour l'embêter, lui dit : "Demain, achète-moi ce qu'il y a de pire". Le lendemain, Esopé ne fait servir que des langues. "La langue, c'est la pire chose du monde. C'est la source des divisions et des guerres. C'est l'organe de l'erreur et de la calomnie. Par elle, on détruit des villes, on blasphème".

Les langues d'Esopé, cela sert à désigner ce qui, envisagé sous deux aspects opposés, donne prise également à la louange et à la critique.

Il en est ainsi du travail. Dans la "Lettre pastorale collective" (no 38) on peut lire : "Le travail de l'ouvrier, en lui-même et dans le régime qui lui est fait, est à la base du problème ouvrier, il est l'occupation constante du salarié, le premier objet de ses inquiétudes et devient, à la longue, le principal élément formateur ou déformateur de sa vie personnelle, familiale et même religieuse".

Le travail, principal élément déformateur ? Oui, si l'on travaille uniquement pour la piastre, pour le salaire. Alors on s'aperçoit que le salaire, dans le régime actuel, est rarement assez élevé pour vivre d'une façon convenable; on devient aigri, mécontent, on se sent comme écrasé par une puissante machine et on prend le travail en dégoût.

Le travail, principal élément formateur ? Oui, si dans un régime économique bien ordonné en plus de travailler pour un salaire juste, on voit le travail dans le plan de Dieu — car le travail est une vocation. C'est quelque chose de grand, de noble. C'est le moyen de dominer la nature, de servir les autres hommes, de se perfectionner, de servir Dieu en participant à l'oeuvre de la création et de la Rédemption.



"Le gouvernement a augmenté le boni de Noël qu'il donne à ses fonctionnaires". (Les journaux.) Fort bien ! Mais voyez comme ils sont maigres ! Il faut, pour engraisser, plus d'un bon repas par an !



MINISTÈRE du TRAVAIL

Province de Québec, Cabinet du ministre

Il est d'usage, au terme d'une année, de jeter un regard en arrière afin de voir les progrès réalisés et de trouver ainsi un stimulant avant de s'engager sur la route de l'avenir.

Ce bref retour sur le passé me permet de dire que j'éprouve beaucoup de satisfaction, en constatant les réalisations du ministère du Travail constamment en alerte pour servir la population.

Au cours de l'année 1951, aucun conflit sérieux ne s'est élevé; employeurs et employés, se rendant bien compte de leur rôle et de leurs responsabilités, ont contribué ensemble à l'expansion économique et à l'avancement industriel dans la province de Québec, par un esprit d'équipe et un désir sincère de construire sur des bases solides.

Les organisations professionnelles d'employeurs ou d'employés, se rendent de plus en plus compte, l'année écoulée en est une preuve, que pour recevoir il faut en même temps donner, et que lorsque l'on veut réclamer sa part de justice il faut aussi considérer que d'autres personnes peuvent exiger le même traitement.

Si le développement économique vraiment extraordinaire que connaît notre province met en relief la valeur considérable des capitaux mis en oeuvre pour développer nos ressources naturelles, par contre et dans un juste équilibre, les positions du travail organisé dans le Québec se sont affirmées, ainsi que les statistiques nous en donnent une preuve formelle. Pendant qu'en 1944 on comptait 673 unions dans la province, les chiffres pour 1951 révèlent un total de 965 unions ou syndicats.

C'est donc dire que les progrès constatés dans un domaine sont le reflet de ceux qui ont été réalisés dans tous les autres domaines, et nous pouvons vraiment dire que toute la population de la province de Québec, et en particulier les travailleurs, regardent avec confiance l'an neuf qui commencera bientôt.

Aucune prospérité durable n'est possible dans une province qui avance à pas de géant sur l'avenue très large d'une prospérité générale sans qu'une entière collaboration existe entre employeurs et employés, sans la bonne volonté des dirigeants et sans une législation protectrice des droits de chacun en donnant justice à tous.

Je désire, en cette fin d'année, saluer très particulièrement tous les dirigeants des unions ouvrières et tous ces travailleurs dont j'ai connu les soucis et partagé le labeur.

Je désire, une fois de plus, en cette occasion, souhaiter sincèrement que dans tous les foyers ouvriers l'époque des fêtes soit une occasion de revivre nos belles traditions, de regarder avec satisfaction l'année écoulée et d'envisager avec plus de confiance celle qui commencera bientôt.

Je souhaite à chacun d'accepter ses obligations, ses responsabilités et son travail comme étant la grande loi universelle et afin de mieux profiter des avantages accordés par un gouvernement soucieux de faire son devoir.

Que la Providence répande abondamment ses faveurs sur toute notre population ouvrière !

Aux électrices, aux électeurs du comté de Joliette, au milieu de qui j'ai le plaisir de vivre, je souhaite que tout leur soit rendu au centuple et que le bonheur règne dans leur foyer.

Antonio BARRETTE, ministre du Travail.

Décembre 1951.

Un nouveau programme d'éducation à St-Hyacinthe

Le 26 novembre dernier, avait lieu la première réunion du Comité d'Éducation formé par le Conseil central de Saint-Hyacinthe pour organiser, sous la direction du Service d'Éducation de la C.T.C.C., l'éducation syndicale.

Ce comité se compose de cinq membres : Edmond Major, organisateur du Conseil central; Georges Patenaude, agent d'affaires des syndicats suivants : Syndicat national du Tricot, Syndicat national des Employés de la Donahue et Syndicat du Textile-Soie; Alphonse Caya, président du Conseil central; Mlle Claire Lemieux, directrice du Syndicat du Tricot; et Louis Martel, secrétaire de l'Union nationale catholique des Menuisiers et Facteurs d'Orgues de St-Hyacinthe. A part les membres du comité, assistaient également à cette première réunion; M. l'abbé Roland Frigon, aumônier diocésain des syndicats et aumônier du Conseil central, ainsi que le confrère Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C.

Voici les grandes lignes du programme d'éducation établi pour l'année :

1 — Cercle d'études

Formation — Formation d'un cercle d'études avec un objectif minimum de 25 membres, répartis en cinq commissions d'étude. Chacune de ces commissions sera dirigée par l'un des cinq membres du Comité d'Éducation. L'une de ces commissions sera de composition féminine.

Fonctionnement — Le cercle d'études siégera tous les quinze jours, soit les deuxième et quatrième lundis de chaque mois, à compter du mois de janvier. Chacune de ces séances comprendra deux parties: soit une heure (8 à 9) d'étude en commissions, et la dernière heure (9 à 10) pour rapport et étude en assemblée plénière.

Sujets — Les sujets seront les suivants :

- a) étude de la situation au point de vue organisation possible et existante dans St-Hyacinthe;
- b) étude et comparaison des conventions collectives existantes;
- c) moyens d'améliorer la situation;
- d) déclaration de principes de la C.T.C.C.

L'étude pratique (a-b-c) occupera trois quarts d'heure de chaque partie des séances, alors que le dernier quart d'heure sera consacré à l'étude théorique (d).

Les membres du Comité d'Éducation se réuniront entre les séances du cercle d'études pour préparer les enquêtes, les questionnaires, documentation, etc., enfin tout ce qui sera nécessaire pour le fonctionnement du cercle d'études.

Arbitrage rompu à Warwick

L'arbitrage entre la Warwick Wollen Mills et le Syndicat catholique national du Textile de Warwick a été rompu dans la semaine du 10 décembre, alors que la compagnie a cédé aux demandes du syndicat. On sait que le syndicat avait demandé l'arbitrage non pour une question de salaires mais pour deux clauses sur lesquelles les deux parties n'avaient pu s'entendre : a) la mise en vigueur du contrat au 3 juillet 1951; b) l'ancienneté limitée au département.

Le contrat qui fut signé le 12 décembre dernier comporte les avantages suivants :

- 1. — mise en vigueur du contrat le 3 juillet 1951;
- 2. — clause d'ancienneté modifiée de façon satisfaisante pour

- les deux parties;
- 3. — augmentation générale de 11 cents l'heure à tous les taux de base pour ceux qui touchent le boni, soit environ 15 à 16 cents l'heure boni compris;
- 4. — augmentation de 13½

2 — Syndicats

Avec la collaboration des syndicats affiliés, le président du comité commentera à l'assemblée mensuelle de chaque syndicat, durant une dizaine de minutes, la "Déclaration de Principes de la C.T.C.C."

3 — Délégués de département

Le président du comité se propose également de rencontrer, à l'occasion de leur réunion mensuelle, les différents groupes de délégués de département par usine. Il s'agira d'étudier d'abord la convention collective en vigueur dans leur usine, et ensuite le manuel du délégué de département publié par le Service d'Éducation de la C.T.C.C.

4 — Officiers de syndicat

Le Comité d'Éducation organisera aussi une semaine syndicale spécialement destinée aux officiers de tous les syndicats affiliés. Ce sera un cours portant sur les différentes fonctions des officiers de syndicat. Cette semaine syndicale est projetée pour le mois de février. Elle comprendra le programme suivant poursuivi chaque soir :

- lundi — étude de la fonction de président;
- mardi — étude de la fonction de secrétaire;
- mercredi — étude de la fonction de trésorier;
- jeudi — étude de la procédure générale des assemblées;
- vendredi — étude du rôle du chef syndiqué.

5 — Journées d'études

Le Comité d'Éducation projette également d'organiser une journée d'étude à l'occasion du Dimanche de la Justice sociale, le 18 mai.

6 — Ecole d'Action Ouvrière

Pour couronner l'année écoulée et bien préparer le lancement de la nouvelle année, le Comité d'Éducation, en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C., organisera à la fin d'août une session intensive d'études avec les cours de l'Ecole d'Action Ouvrière.

cents l'heure pour les employés rémunérés à l'heure;

- 5. — quelques ajustements;
- 6. — le tout rétroactif au 3 juillet 1951;
- 7. — une fête chômée et payée additionnelle.

Les agents négociateurs pour le syndicat étaient M. René Gosse, secrétaire général; M. Gaston Ledoux, président de la fédération; M. Edouard Labelle, directeur du syndicat; M. Aurélien Henri, sec.-trésorier.

Les négociateurs patronaux étaient M. Lionel Kirouac, gérant de la compagnie; et M. Joseph Guilbault, assistant.

MOUVEMENT

A Shipshaw et à Chute-à-Caron

Les ouvriers sont mécontents de la sentence arbitrale majoritaire

“Les ouvriers sont mécontents et avec raison. On leur a refusé les demandes les mieux justifiées”. Voilà ce que déclarait hier M. Gérard Picard, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, commentant la sentence arbitrale majoritaire émise par le tribunal Pettigrew dans l'affaire du différend entre les pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron et le Syndicat national des employés.

Décision arbitrale

La décision majoritaire a ratifié une augmentation de salaires de \$5 par semaine payée aux employés par la compagnie depuis la fin de l'ancienne convention de travail, le 15 mai dernier, et accordé en outre une augmentation de \$3 par semaine rétroactive au 20 mai ainsi qu'une augmentation de \$1 par semaine sur les salaires existant au 30 novembre, à compter du 30 novembre.

La décision majoritaire est signée par M. le juge Achille Pettigrew, de Québec, président, et Me Robert Lafleur, de Montréal, arbitre patronal. La décision minoritaire de M. L.-P. Boily, de Jonquières, arbitre syndical, sera rendue publique prochainement.

Le nombre d'heures de travail requis des employés est en outre réduit de 48 à 42 heures par semaine, avec pleine compensation.

Le syndicat, représentant 160 travailleurs, avait demandé des augmentations de 20 cts l'heure pour les employés payés à l'heure et de \$40.80 par mois pour les employés payés au mois, à compter du 15 mai dernier.

Sécurité syndicale

Au sujet des demandes syndicales relatives aux promotions, à l'embauchage, aux congédiements et aux griefs, la sentence majoritaire déclare que “la mise en vigueur de tels amendements dans la présente convention de travail éliminerait presque dans son entier les droits de la gérance tels que reconnus jusqu'à maintenant par les parties”.

Quant aux griefs, le syndicat demandait que tout employé non satisfait d'une décision de son surintendant ait le droit de se présenter au gérant, accompagné d'un représentant du syndicat, qu'il ait droit à l'arbitrage si aucune décision n'est rendue dans les 96 heures, et qu'advenant une décision qui lui est favorable à

La sentence arbitrale refuse les demandes syndicales relatives aux promotions, à l'embauchage, aux congédiements et aux griefs—Cette décision est-elle obligatoire? — Déclaration de

M. Gérard Picard

l'arbitrage, il ait droit au remboursement de toute perte de salaire encourue durant sa suspension.

La décision majoritaire a rejeté cette demande.

Cette décision du tribunal aura probablement d'importantes répercussions. Rappelons que le syndicat des ouvriers de l'Aluminum Co. à Arvida, avait obtenu par négociation une clause de griefs et de sécurité syndicale fort avantageuse. Un tribunal d'arbitrage avait ensuite recommandé l'application d'une clause semblable dans les usines de la même compagnie à Shawinigan. Le refus de la compagnie de se plier à cette recommandation du tribunal d'arbitrage avait entraîné une grève qui dura plusieurs semaines et au cours de laquelle le ministre provincial du travail prit ouvertement parti pour les syndiqués.

Sentence exécutoire

Le tribunal, en publiant sa sentence hier, affirmait qu'elle était

obligatoire “en vertu de la loi des différends ouvriers entre les services publics et leurs salariés, loi qui s'applique à tous les services publics et conséquemment aux pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron”. Cela signifie entre autres choses que les ouvriers seraient forcés d'accepter la sentence et n'auraient pas le droit de grève.

M. Gérard Picard a déclaré que la C.T.C.C. n'acceptait aussi facilement pas cette affirmation. “Il n'a jamais été établi que les pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron soient classés parmi les services publics. Ils nous semblent plutôt n'être que des accessoires dans l'organisation industrielle de la cie Aluminum of Canada. Nous allons étudier la question, et si nous en venons à la conclusion que les employés de ces pouvoirs électriques tombent sous la loi des Relations ouvrières, on peut s'attendre à tous les développements que permet cette loi”.

Aux Chantiers maritimes de Lauzon

Le Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon a tenu ses élections sous la présidence de M. Marcel Pépin; M. Raymond Parent, agissait comme secrétaire.

Le nouvel exécutif se compose de : MM. Paul Côté, président; Henri Soullière, 1er vice-président; Armand Pouliot, 2e vice-président; Lucien Laflamme, secrétaire-archiviste; Roland Labrecque, secrétaire-trésorier; Théo Migneault, sentinelle; Chs-A. Bussières, 1er directeur; Philippe Gagné, 2e directeur; J.-Paul Marcotte, agent d'affaires.

Tous les officiers ont été élus par acclamation.

En vue des prochaines négociations

Le Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon a nommé un comité de trois membres chargés de rencontrer, pour consultation, les officiers des autres chantiers maritimes en vue de préparer les prochaines négociations du syndicat.

Ce comité est formé des membres suivants : MM. Paul Côté, Roland Labrecque et Normand Huot. Le contrat du syndicat expire le 1er mars 1952.

PLOMBIERS-ELECTRICIENS DE QUEBEC



Le Syndicat des Plombiers-Electriciens de Québec tenait récemment ses élections. Sur la photo apparaissent les nouveaux élus. Assis de gauche à droite : M. C.-E. Côté, secrétaire-archiviste, 26e terme; M. Pat Déglise, président réélu; M. Adrien Paquette, trésorier; M. Roger Godbout, vice-président. 2e rangée de gauche à droite : président d'élection, M. C. Careau; M. Edgar Turgeon, secrétaire-correspondant; M. Jos Vézina, gardien; M. J.-A.-E. Lachance, secrétaire-financier; et M. Ed. Bourassa, sentinelle.

LES VOEUX DE L'AUMONIER

“Paix aux hommes de bonne volonté”. Je suis bien à l'aise pour formuler ce vœu à tous les membres de la C.T.C.C. ainsi qu'à leur famille puisque je sais quel sens ils entendent lui donner. Cette paix qu'ils veulent construire dans la conspiration du spirituel et l'union de tous ceux qui la veulent réellement.

Je ne vous souhaite pas la paix des “pacifistes” qui renoncent à l'engagement contre l'égoïsme, l'orgueil et l'injustice, mais bien celle des “Pacifiques” qui ont une soif intense de la justice, qui sont prêts à tous les combats plutôt que de consentir ou même de se résigner à l'injustice.

Artisans de paix, faiseurs de paix, nous le serons en sortant les hommes de leur inquiétude et en mettant en eux l'inquiétude et le tourment du Christ. Placés dans la perspective totale de tous nos problèmes syndicaux, avec un regard conforme au regard du Christ, nous continuerons à la bâtir avec confiance et sans défaire cette vraie paix des enfants de Dieu.

Ces hommes de bonne volonté dans la lumière de la vérité et la chaleur de l'amour, vous les serez plus que jamais au cours de cette nouvelle année. Je prie instamment le bon Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions dans tous vos foyers.

Henri PICHETTE, ptre chan.,
aumônier général.

La Police de Montréal a reçu des ordres

Le mois dernier le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal écrivait à M. Albert Langlois, directeur de la Police de Montréal, une lettre qui relatait les gestes posés par les grévistes et les policiers lors de la grève de la Bluestone.

A la suite des événements de cette grève, M. Langlois a fait publier les ordres suivants à ses policiers. Il nous en communique une copie.

— Ordre No 242, page 3, le 30 août 1951 — CONDUITE DES POLICIERS LORS D'UNE GREVE

Les policiers en devoir à une grève doivent se comporter avec sangs-froid et fermeté, de manière à ce que leurs efforts tendent à maintenir ou à rétablir l'ordre.

Ils doivent être courtois, tolérants et impartiaux, se tenir à l'écart de toutes conversations inutiles avec les grévistes, manifestants, ou autres personnes sur les lieux.

— Ordre No 299, page 2, le 26 octobre 1951 — AVIS AU POLICIERS RE : GREVES

Pour faire suite à l'ordre du jour No 242, en date du 30 août 1951, dans lequel je donnais des directives générales concernant la conduite des policiers appelés en devoir à l'occasion de grèves ou de différends ouvriers, n'oubliez pas ce qui suit lorsque vous êtes appelés :

Il reste cependant à se demander s'il est bien sage de laisser aux agents le soin de déterminer eux-mêmes le nombre des piquets de grève. Et quant aux “présupposés” chefs ouvriers, on avouera que le terme sonne curieusement. Pourquoi pas le “présupposé employeur” ?

Votre rôle exclusif est le maintien du bon ordre. Vous n'avez pas à rechercher la légalité ou la non légalité d'une grève;

Comme dans le passé, entendez-vous d'abord avec les présumés chefs ouvriers quant au nombre de grévistes devant constituer les lignes de piquetage, et que ce nombre ne soit pas tel qu'il puisse constituer par lui-même un danger de trouble;

Vous devez être absolument impartiaux, éviter en conséquence le favoritisme, soit en faveur des employeurs, soit en faveur des employés;

Vous ne devez intervenir que si la paix est troublée ou menacée sérieusement de l'être.

N'oubliez pas encore une fois, que vous n'êtes au service ni des employeurs ni des employés, mais exclusivement au service de la paix et du bon ordre.

COMMENTAIRE. — Si les policiers observent dans l'avenir ces sages consignes, ne serait-ce que la dernière, les grévistes n'auront plus l'impression malheureuse d'être en grève contre la police. Cette dernière, on le sait, a une tendance naturelle à confondre la cause de l'ordre avec la cause du patron.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

FERNAND JOLICOEUR

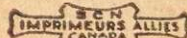
Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1 50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

"Les syndiqués de Shawinigan prendront les moyens de faire respecter les lois"

Assemblée monstre au centre St-Marc — Télégrammes aux ministres — "Une assemblée générale obligatoire à la suite du lock-out de la Wabasso"

Plus de 1500 syndiqués de Shawinigan se sont rassemblés mercredi soir dernier pour étudier la situation de leurs confrères à la Wabasso Cotton. La salle du Centre paroissial St-Marc, la plus vaste de la ville, était remplie à craquer. Trois orateurs ont pris la parole sur une estrade où se trouvaient groupés les exécutifs de tous les syndicats du centre. M. Maurice Vassard, agent d'affaires du Conseil central, a fait l'historique du conflit, Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C., a expliqué la nécessité pour les autres syndicats de se porter au secours des "petites filles" de la Wabasso, et M. Michel Chartrand a fait le procès de la Commission des Relations ouvrières dans cette affaire.

Tous les syndiqués se sont déclarés prêts à se rassembler ce matin, mais cette initiative a été remise à plus tard pour permettre à un plus grand nombre d'y participer.

A l'issue de l'assemblée, le télégramme suivant a été adressé à MM. Duplessis, Barrette et Marc Trudel, tandis qu'un autre message invitait la C.T.C.C. à demander la démission des commissaires de la Commission des Relations ouvrières et un troisième, adressé au gouvernement fédéral, demandait la suppression des barrières tarifaires qui protègent l'industrie du coton.

LE TELEGRAMME

"Tous les ouvriers syndiqués de Shawinigan, réunis en deux assemblées spéciales, l'une le soir et l'autre à minuit, assemblées convoquées par les exécutifs de leurs syndicats respectifs, ont étudié la situation causée à la Wabasso Cot-

ton de Shawinigan par les violations nombreuses et répétées des lois ouvrières par la compagnie. Ils protestent énergiquement contre l'inertie et l'inefficacité du gouvernement chargé de faire respecter les lois et ce en dépit de multiples protestations faites auprès du premier ministre, du ministre du travail et de la Commission des Relations ouvrières, notamment au cours d'entrevues, le 11 décembre dernier, par télégrammes et par des résolutions des syndicats en date du 29 octobre et antérieurement.

Unaniment, ils donnent mandat au Conseil central et à l'exécutif de leurs syndicats respectifs de décider et de convoquer aux jours et heures qu'ils jugeront à propos, pendant les heures de travail ou autres, une assemblée générale extraordinaire obligatoire pour tous les syndiqués en vue de déterminer les moyens à prendre pour faire respecter les lois.

SESSION INTENSIVE FEMININE A CHICOUTIMI

Cours spécialisés pour les syndiqués

Des jeunes filles syndiquées, employées des établissements commerciaux et des services hospitaliers, ainsi qu'un groupe d'institutrices (45 en tout), ont assisté à deux journées et demie d'études à Chicoutimi, organisées par le Conseil central sous la direction de M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain.

Les cours comprenaient des sujets spécialisés d'intérêt féminin: A travail égal, salaire égal; les conditions de travail féminin dans nos décrets; le rôle de la femme dans le syndicalisme, etc.

Les professeurs étaient: le confrère Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.; le confrère Lucien Dorion, président de la Fédération du Commerce; Mlle Laure Gaudreault, de la Fédération des Institutrices rurales de la province de Québec; M. l'abbé Philippe Bergeron, M. Roger Chartier, du Centre de Culture populaire de l'Université Laval.

Les 45 jeunes filles ont vécu ensemble pendant 2½ jours à la maison de retraites fermées des

femmes de Chicoutimi. Elles purent ainsi discuter longuement de tous leurs problèmes et mieux alimenter les forums qui suivaient chaque cours.

Cette expérience est la deuxième du genre dans notre mouvement. Les Conseils centraux de Montréal et de Victoriaville avaient déjà tenu conjointement une session semblable l'été dernier. On peut dire que, chaque fois, ce fut un succès et il faudra que des expériences semblables se répètent un peu partout, à l'avenir.

Dans les prochains numéros, nous aurons l'occasion de publier des résumés des principaux cours donnés à cette session d'études.

GERARD PICARD INTERVIENT

M. Gérard Picard, président général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, est intervenu en faveur des ouvriers et ouvrières de la Cie Wabasso Cottons de Shawinigan. Dans un télégramme envoyé au ministre du Travail de la province de Québec, M. Antonio Barrette, M. Picard réclame l'action immédiate du gouvernement pour obliger la compagnie à ouvrir de nouveaux postes. On sait que la Wabasso fermait dernièrement ses portes sans en avertir au préalable les employés, comme si elle était engagée par convention collective.

M. Picard rappelle la récente visite de la C.T.C.C. au cabinet provincial, alors que le premier ministre de la province s'était engagé à faire respecter la loi par les patrons comme par les employés et à donner justice à tous.

A tout égard, voici le télégramme de M. Picard:

* * *

Hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, Hôtel du Gouvernement, Qué.

Suis informé que Wabasso Cottons a fermé sa filature de Shawinigan hier matin — Tout le personnel se trouve ainsi mis à pied et cet événement survient à la suite d'une entrevue C.T.C.C. avec Cabinet provincial et délégation à votre bureau — Considérons qu'il s'agit d'un lock-out qui défie le gouvernement de la province de Québec étant donné que convention collective prévoit avis de 4 jours avant réduction de personnel — Sommes convaincus que vous-même et gouvernement n'hésitez pas à prendre action immédiatement contre Wabasso Cottons.

Gérard PICARD, président général C.T.C.C.

LE TRAVAIL souhaite...

Au service de conciliation, de meilleurs salaires.
Aux petites filles de la Wabasso, un bon balayage de Bureau.
Aux ouvriers de Dupuis Frères, une sentence arbitrale.
Aux ouvriers du textile, le retrait de l'article 17.
A la Commission des Relations ouvrières, une crise de "speed up".
"Aux chômeurs, du travail".
Aux employés du gant, de la chaussure, du commerce, des conventions particulières.
Aux fonctionnaires de la province, un syndicat.
Aux libérés, une autre journée d'études.
A tous, l'arbitrage des prix.
A l'A.P.I., l'application de la doctrine sociale.
A M. Duplessis, un fusil neuf pour sa chasse aux Comités de boutique.
A tous nos syndiqués, un abonnement au journal "Le Travail"... et toutes les bonnes choses qu'ils désirent!

SAINT-JEAN

Employés du bas façonné

Le Syndicat du Bas façonné de St-Jean, qui groupe les employés de la St. John's Silk, vient d'élire ses dirigeants pour les 12 prochains mois. Ces élections ont donné le résultat suivant: MM. Maurice Bernier, réélu pour un 10e mandat à la présidence; Joseph Lachance, vice-président; Mlle Juliette Lacasse, secrétaire-archiviste; Raynald Martel, secrétaire-trésorier; Mlle Ange-Lys Meunier, M. Arthur Lapointe, Mme Rose Pennetté, Mlle Madeleine Larose, M. Elphège Aubé, M. Armand Jetté, Mlle Gabrielle Richard, Mme Clara Gosselin et M. Lucien Messier, directeurs.

TROIS-RIVIERES

Conseil central

Le Conseil central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de son exécutif pour le terme 51-52.

Les officiers élus sont: MM. Albert Morin, président; Marcel Bellerive, 1er vice-président; Alphonse Courteau, 2e vice-président; Emilien Tellier, 3e vice-président; Delphis Lachance, secrétaire; Jean-Paul Doucet, assistant-secrétaire; Lionel Bellefeuille, trésorier; Gérard Dumas, assistant-trésorier; Emery Bourgeois, sergent d'armes; Donat Dargis, inspecteur; Gérard Dupont, gardien; Roméo Bergeron, J.-H. Bettez et Louis Lamy, auditeurs; Emile Tellier, directeur du personnel et M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières et district.

Interprofessionnels

Le Syndicat national catholique des Interprofessionnels des Trois-

Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 51-52.

Les officiers élus sont: M. Roland-J. Lemire, président; M. Gérard Bonenfant, secrétaire; M. Henri Gagnon, trésorier.

MM. Roland-J. Lemire, Delphis Lachance et Henri Gagnon ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été tenues sous la présidence de M. Henri Bourassa.

Employés municipaux

Le Syndicat national catholique des Employés municipaux des Trois-Rivières (section de la Traversée) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 51-52.

Les officiers élus sont: MM. Roméo Bergeron, président; Rosaire Thibodeau, vice-président; André Marchand, secrétaire; Arthur Guilbert, assistant-secrétaire; C.-E. Fafard, trésorier; Emile Paradis, assistant-trésorier; Arthur Morinville, gardien; Louis-Philippe Rouette, sentinelle; Antonio Hébert et Donat Boisvert, auditeurs.

MM. Roméo Moreau, Arthur Brisson et Philippe Sills ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Léon Francoeur a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

DEUIL

Nos plus vives sympathies s'expriment ici à l'endroit de M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint des Syndicats de Québec, pour la mort de son frère prêtre, M. l'abbé Georges Laberge, aumônier des prisons de Québec. Tous les syndiqués voudront prier pour le repos de l'âme de ce prêtre dévoué.

QUEBEC

Ouvriers en confection

L'Union des Ouvriers en Confection de Québec a procédé à ses élections qui ont lieu chaque année le premier lundi de décembre.

Ont été élus: MM. Raymond Julien, président; Guy Germain, vice-président; Mlles Irma Gagnon, secrétaire-trésorière; Albina Goupil, secrétaire-archiviste; MM. Hervey Breault, secrétaire-financier; Adélard Béchar, gardien. Les directeurs sont: MM. Félix en Bouchard, Léopold Grondin, Maurice Paradis, Cécile Cantin. Mme Emile Plamondon et Mlle Yvette Boivin, représentent le vêtement de travail.

Les élections étaient sous la présidence de M. Donia Hamel, président de la Fédération du Vêtement de Victoriaville.

ST-HYACINTHE

Employés du bas

Sous la présidence de M. E. Moreau, président de la Fédération du Bas façonné, les Syndicats des Employés du Bas façonné de la Gotham a élu ses officiers pour le prochain terme. Ce sont: MM. R. Bédard, président; O. Côté, vice-président; Mlle M.-P. Proulx, secrétaire-archiviste; M. Plourde et Mlles T. Turcotte, M.-B. Cusson, Y. Huot, directeurs; M. L. Carrière, agent d'affaires.

MENTION

On nous prie de mentionner, malgré le retard, que le Syndicat National des Employés des Chantiers Maritimes de Sorrel a versé l'automne dernier la somme de 300 dollars pour les grévistes de l'Aluminium à Shawinigan.

LES SYNDIQUES EN SESSION



Les syndiqués de la région Saguenay-Lac St-Jean en journées d'étude. Première rangée, au centre: Mlle Laure Gaudreault, présidente de la Fédération des Institutrices rurales de la province de Québec; M. Roger Chartier, du Centre de Culture populaire de Laval; M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des syndicats catholiques; M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.; Mlle Jeanne Desbiens, présidente du Syndicat des Employés féminins de Chicoutimi et vice-présidente de la Fédération du Commerce.